



# Fiche d'information DigiSanté

---

Date :

23.11.2023

---

## Objectifs et avantages de DigiSanté

### Objectifs

La transformation numérique du système de santé permet d'améliorer non seulement la qualité, en particulier pour les patients, mais aussi l'efficacité, la transparence et la sécurité des patients. L'accent est placé sur l'utilité pour la population et les professionnels de la santé ainsi que les entreprises et organisations du système de santé.

Le programme DigiSanté a pour ambition de favoriser la création d'un système de santé numérique dans lequel toutes les données nécessaires peuvent être échangées de manière continue et lues par tous les systèmes. Lorsque tous les acteurs ont accès aux informations de santé pertinentes (tout en respectant la protection des données) et saisissent eux-mêmes leurs données de manière uniforme et standardisée, cela se traduit par une amélioration de la qualité et de la sécurité tout au long de la chaîne de traitement – de la prévention au diagnostic, en passant par le traitement et les soins. L'accès sécurisé à des données standardisées permet également des améliorations dans le contexte de la recherche médicale universitaire et industrielle, ainsi que du pilotage technique et politique du système de santé.

Les quatre objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

**Numériser** : les bases nécessaires pour réussir la transformation numérique dans le système de santé sont élaborées, et des projets concrets bénéfiques pour les soins et les acteurs qui les prodiguent sont mis en œuvre : par la Confédération et les cantons, dans le cadre de leurs compétences ; par les organisations de patients agissant de manière autonome dans un cadre privé, les ligues de la santé, les fournisseurs de prestations, de produits et de services, les assureurs et les institutions de la recherche.

Exemple : la création par l'OFSP d'une plateforme nationale moderne pour la surveillance et la déclaration de maladies transmissibles.

**Orchestrer (Coordonner)** : les activités visant à mettre en œuvre la transformation numérique dans le système de santé sont coordonnées afin de renforcer l'efficacité du système et l'engagement en faveur de la réalisation des objectifs communs. À cette fin, l'organisation du programme associe de manière appropriée les acteurs pertinents du système de santé.

Exemple : mandaté par le DFI, le groupe spécialisé Gestion des données dans le système de santé travaille depuis septembre 2022 à l'élaboration et à la mise à jour de normes pour la saisie des données ainsi qu'à leur publication à titre de recommandations nationales. Ces normes permettront notamment de faciliter la collaboration continue entre les systèmes d'information des hôpitaux et des cabinets médicaux. De plus, le groupe encourage l'échange entre les acteurs concernés.

### Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)  
Cette publication est également disponible en allemand et en italien.

**Standardiser** : l'échange de données sécurisé et interopérable entre les acteurs du système de santé est établi, et le recours aux données améliore l'efficacité et l'efficience de l'offre de soins.

Exemple : le projet SpiGes vise à simplifier la collecte et l'utilisation des données dans le domaine des soins hospitaliers. Il permet également l'utilisation multiple des données à des fins de surveillance et de statistiques.

**Légiférer** : les bases légales nécessaires à la mise en œuvre aux niveaux cantonal et fédéral sont identifiées. Les modifications des ordonnances sont adoptées par le Conseil fédéral ; celles qui portent sur les lois fédérales sont élaborées conformément aux projets et soumises au Parlement.

Exemple : la Confédération établit des normes pour ses registres et réglemente l'accès aux données pour la recherche.

## **Avantages de DigiSanté**

En matière de numérisation, la situation dans le système de santé est la suivante : chaque acteur a mis au point ses propres systèmes informatiques. Or, la majeure partie de ces systèmes ne peuvent pas échanger d'informations entre eux, ce qui complique, voire rend impossible, la transformation numérique. Exemple : une médecin diagnostique un cas de VIH, qu'elle saisit dans le système d'information de son cabinet. Elle le déclare ensuite au service du médecin cantonal avant de facturer l'établissement du diagnostic. Pour traiter le dossier de A à Z, elle doit entrer des données dans au moins trois systèmes informatiques différents. DigiSanté doit permettre de résoudre ce problème.

Afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de la numérisation, il est essentiel que tous les partenaires poursuivent de manière cohérente et coordonnée, dans les limites de leurs compétences, des objectifs communs découlant d'une vision commune. Cette coordination permet de gagner encore en efficacité. À titre d'exemple, des données saisies une seule fois peuvent être utilisées à différentes fins, comme dans le cadre du projet Soins hospitaliers stationnaires (SpiGes), dont les données sont également mises à disposition pour les statistiques et la surveillance. À cet égard, il est important de garantir un fonctionnement fluide des processus numériques et des interfaces. L'adoption de structures et de contenus de données standardisés est une condition essentielle pour que les systèmes puissent collaborer sans faille (interopérabilité). Ces structures et contenus standardisés sont importants non seulement pour la recherche médicale universitaire et industrielle, mais aussi pour une organisation efficace, optimale et individualisée de l'offre de soins et pour la préservation et l'amélioration de la santé publique.

Le programme DigiSanté vise à coordonner l'ensemble des processus et projets. Il doit mettre en œuvre des projets relevant de la compétence de la Confédération, tout en assurant la coordination et la mise en réseau de tous les acteurs du système de santé. Lors de la réalisation des différents projets, la Confédération doit s'impliquer uniquement là où une base est requise pour la transformation numérique du système de santé et là où celle-ci ne peut pas être posée par des prestataires privés. Cela permet de créer la sécurité d'investissement nécessaire à la numérisation du système de santé : les nombreux acteurs de la santé pourront ainsi développer et exploiter efficacement leurs services respectifs sur cette base.

## **Coûts de DigiSanté**

Les coûts de DigiSanté se chiffrent en plusieurs centaines de millions de francs sur une période de dix ans. Ils se justifient par les objectifs visés, par la plus-value attendue et compte tenu du retard dans la numérisation du système de santé. Le crédit d'engagement demandé s'élève à 392 millions de francs. Actuellement, les coûts annuels de la santé en Suisse avoisinent les 90 milliards de francs.

### **Informations complémentaires :**

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch)

Cette publication est également disponible en allemand et en italien.